



Permis 125 formation de 7 heures

Par **rupp sylvain**, le **04/02/2011 à 20:31**

Bonjour, j'ai le permis depuis 1991 et en plus de mon permis j'ai la catégorie A1 qui est temporaire. Je désire acheter une moto 125 et j'ai appris qu'il fallait passer une formation de 7 heures dans une autoécole en voulant m'inscrire pour passer cette formation j'ai présenté mon permis de conduire et en voyant que j'avais de temporaire le permis A1 il m'a dit que je n'avais pas besoin de passer cette formation. Mais mon assurance me dit qu'il ne peut pas m'assurer si je ne passe pas cette formation j'aimerais savoir qui a raison